

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée générale de la CCI de région en date du 25 octobre 2018 approuvant la cession d'un terrain sis à Abbeville (80100) 4 rue de l'Egalité cadastré ZK 41 au lieudit sole du moulin de pierre, pour une surface de 3 617 m², à la société BERTRAND, au prix de 397 870€HT (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix euros) :

De donner délégation de signature spéciale à **Thierry LEMAUFF**, **Directeur de l'Agence d'Abbeville** de la CCI Littoral Hauts de France, et en cas d'empêchement, **Monsieur Fabrice GILLET Directeur exécutif**, à l'effet de signer l'acte de vente de l'immeuble pré-cité aux conditions reprises à la délibération ci-dessus citée et au prix ci-dessus fixé, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 10 juillet 2019



Philippe HOURDAIN
Président